



## COMPTE RENDU DE LA CAPD DU VENDREDI 1<sup>er</sup> JUILLET 2016 : 2<sup>nd</sup>e PHASE DU MOUVEMENT



### L'ordre du jour était le suivant :

- Mouvement départemental 2<sup>nd</sup>e phase
- Etude des demandes d'INEAT
- Tableau d'avancement à la hors classe des professeurs des écoles - Rentrée 2016
- Intégration des instituteurs dans le corps des professeurs des écoles
- Questions diverses

Suite aux déclarations préalables (Snudi-FO / SE-UNSA / Snuipp-FSU), Monsieur Dècle a apporté des réponses :

- **CIRCULAIRE ADMISSION A LA RETRAITE** : La circulaire départementale relative à l'admission à la retraite des enseignants à la rentrée 2017 paraîtra ce soir, sur le site de La DSDEN de la Somme, vendredi 1<sup>er</sup> juillet.
- **HORS-CLASSE** : Le ministère a fourni les clés de répartition académique et départementale pour le contingent à la hors-classe. Dès septembre, monsieur Dècle alertera madame le Recteur sur les clés de répartition d'accès à la hors classe afin qu'il y ait une répartition académique puis départementale au regard de la méthode de calcul. Le SE-UNSA (voir déclaration préalable) réclame en effet des éclaircissements à ce sujet.
- **HORS-CLASSE** : 101 promus.
- **DEA** : Les tuteurs des nouveaux directeurs d'école percevront leur indemnité au mois de juillet.
- **ENQUÊTE AMIANTE** : Les directeurs d'école n'ont pas à remplir l'enquête « amiante ».
- **CAPA-SH** : Concernant les formations en ASH, 1 collègue part en formation capa-sh option C à Suresnes.  
Pour la formation de psychologues scolaires, 3 collègues partiront en formation. L'une des collègues devant partir après obtention de la licence. Une collègue est sur liste complémentaire.

- **RESULTATS CAPA-SH JUIN 2016** : 11 admis sur 18 (61,11% de réussite)
  - Option C : 0 admis sur 1
  - Option D : 10 admis sur 14
  - Option E : 1 admis sur 3
- **CLEA** : La date butoir reste au 5 juillet. Le calendrier permet de débiter rapidement les projets dès la rentrée scolaire.
- **JOURNEE DE SOLIDARITE** : Il est possible de la placer avant la pré-rentrée. Un courrier d'information doit être adressé à l'IEN de circonscription.
- **INEAT-EXEAT** : La date butoir pour l'accord des exeat est fixée au 15 septembre 2016.
  - 19 ineat pour les titulaires accordés + 1 ineat stagiaire accordé
  - 6 exeat pour les titulaires + 4 exeat pour les stagiaires qui sont des échanges entre titulaire ou stagiaire.
- **TRANSFERT DE SCOLARITE POUR LES FONCTIONNAIRES STAGIAIRES** : Les situations particulières seront traitées au cas par cas. Un courrier doit être transmis avec les justificatifs aux deux IA concernés (département d'accueil et département demandé). Ce transfert n'est valable que pour l'année en cours.
- **AFFECTATION DES STAGIAIRES** : Réunion le 4 juillet. L'affectation des stagiaires a été faite en fonction de leur rang de classement au concours. Quand deux stagiaires sont nommés dans une même école, le mieux classé pourra choisir son niveau de classe. 15 PEMF et 8 DEA auront en charge le suivi des stagiaires.
- **INTEGRATION DES INSTITUTEURS DANS LE CORPS DES PE** : 5 collègues instituteurs sont promus et accèdent au corps des professeurs des écoles. Une collègue n'accède pas. Suite à la demande du SE-UNSA, l'administration va demander à madame le Recteur s'il est possible d'accorder une promotion supplémentaire pour notre département.

